

**Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif visant la certification est initié :**

Les équipements visés par la Recommandation R 485 catégorie 1 sont les chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant dont la hauteur de levée, mesurée entre le sol et le dessus des bras de fourche dans leur position la plus élevée, se situe entre 1,20 mètres et 2,50 mètres.

Tout travailleur amené à utiliser un chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

En vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins et de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate, la Cnam et l'INRS ont développé le dispositif CACES®. Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité les équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Le recours au CACES® R.485 de la catégorie 1 constitue un moyen privilégié pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité du chariot automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant dont la hauteur de levée se situe entre 1,20 mètre et 2,50 mètres.

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité(s)	Critères
<p>1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant dont la hauteur de levée se situe entre 1,20 mètre et 2,50 mètres.</p>	<p>Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies dans la <a href="#">recommandation R485</a> de la CNAM.</p> <p>Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation comme suit :</p> <p>L'épreuve théorique comprend 100 questions à 1 point, présentées sous la forme d'un QCM réalisé en salle.</p> <p>La note obtenue à chacune des questions ne peut être que 1 pour la réponse correcte ou 0 pour une réponse non satisfaisante.</p> <p>Les épreuves pratiques se déroulent en situation réelle, dans un centre de test disposant de tous les moyens requis :</p>	<p>Les rôles et responsabilités du constructeur, de l'employeur et du conducteur de chariot sont identifiés.</p> <p>Les acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle sont identifiés.</p> <p>Les caractéristiques et spécificités des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m &lt; hauteur de levée ≤ 2,50 m) sont identifiées et maîtrisées.</p> <p>Les éléments techniques du chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant (énergie, organes et dispositifs de sécurité, composants et mécanismes) sont maîtrisés.</p> <p>Les risques liés à l'exploitation de chariot gerbeur à conducteur accompagnant et les principales causes d'accident sont identifiés et maîtrisés.</p> <p>Une vérification visuelle du chariot est systématiquement réalisée (châssis, roues, mât, charpente, jupe, capot de batterie...).</p> <p>Le bon fonctionnement des mécanismes et des dispositifs de sécurité est vérifié.</p> <p>La plaque de charge est exploitée et la charge autorisée aux différentes hauteurs accessibles est déterminée.</p>

<p>2. Réaliser les manœuvres de conduite du chariot automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m &lt; hauteur de levée ≤ 2,50 m) en respectant les règles de sécurité.</p>	<p>locaux, matériels, équipements et personnels prévus dans la recommandation. Aucune simulation n'est admise.</p> <p>Les épreuves pratiques, décrites dans la fiche d'évaluation du savoir-faire pratique R. 485 catégorie 1 - Chariot automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m &lt; hauteur de levée ≤ 2,50 m), sont réalisées par un testeur CACES, personne physique agissant pour le compte d'un organisme testeur certifié.</p> <p>Dans tous les cas, le testeur doit être une personne physique autre que le formateur. Il ne doit avoir participé en aucune façon à la formation des candidats concernés par la session d'évaluation certificative.</p>	<p>Les règles de circulation et de conduite en environnement professionnel sont maîtrisées : position du conducteur par rapport au gerbeur selon les situations de travail, pictogrammes et panneaux de signalisation, circulation et conduite à l'intérieur des bâtiments.</p> <p>La conduite en circulant à vide (en marche avant, en marche arrière, en ligne droite, en virage, pour arrêter le chariot) est maîtrisée.</p> <p>La conduite en circulant en charge (en marche avant, en marche arrière, en ligne droite, en virage, pour arrêter le chariot) est maîtrisée.</p>
<p>3. Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.</p>	<p>Les notes sont attribuées selon un barème défini dans les fiches d'évaluation des compétences attendues, consultables en annexe 3 de la Recommandation R.485.</p>	<p>Les charges à manutentionner sont évaluées en tenant compte de la masse, du centre de gravité, de l'équilibre et de la stabilité.</p> <p>Les facteurs d'instabilité du chariot sont identifiés et maîtrisés.</p> <p>L'ensemble des manœuvres sont réalisées selon les recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre, déplacer et déposer au sol une charge palettisée</li> <li>- Gerber et dégerber au moins 3 charges en pile.</li> <li>- Stocker et déstocker 3 palettes à 3 niveaux différents d'un palettier.</li> <li>- Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule par l'arrière depuis un quai ou au moyen d'un hayon.</li> </ul>
<p>4. Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance du chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant (1,20 m &lt; hauteur de levée ≤ 2,50 m) en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.</p>		<p>Les opérations de fin de poste sont systématiquement réalisées.</p> <p>Les opérations de maintenance journalière sont maîtrisées et systématiquement effectuées : vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels, faire l'appoint si nécessaire et mettre le gerbeur en charge.</p> <p>Les anomalies et les dysfonctionnements relevés sont identifiés et communiqués à l'encadrement.</p>